

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES TENUE
À SAINT-MARTIN, LE 20 SEPTEMBRE 2023

ONT PARTICIPÉ :

Belanger Yvan
Cantin Gaston et Céline M Périard
Champagne Gaston
Doyon Denis
Drouin Richard
Entreprises Mi-Li
Érablière BFLD inc.
Érablière du Trisamare a/s Ghislain Faucher
Éric Jolicoeur
Ferme Isajack a/s Jacky Champagne
Ferme Jester S.E.N.C. a/s Jean Nadeau
Forêt vert l'avenir inc.
Genesse Louis
Gilbert Francis et Nathalie Caouette
Giraud Pierre et Renée Cliche
Godbout Gilles et André
Grondin Gilles
Jacques et Gaston Boulanger
Lachance Carmelle
Lachance Martial et Francine Fortier
Lachance Normand
Lacroix Raphael
Larochelle Denis
L'Érablière Roy 5 générations SENC
Les boisés LMSP SENC a/s Samuel Poulin
Les boisés Pajase SENC
Maheux Louis et Anne Genest
Nadeau Gilles
Nadeau Marie-Louis
Perron Jean
Plantation JD Mercier
Plante Gilbert
Pomerleau Steve
Poulin Luc
Poulin Robert
Primard Berchmans
Quirion Benoit
Quirion Lucien
Quirion Raymond et Hélène Gamache
Thériault Claude
Thibodeau Michel
Transport BG Doyon a/s Bertrand Doyon
Turcotte Bruno
Veilleux André

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION :

Ferme Fermelait Bégin et fils
Gestion C.A Rancourt
Giraud, Maurais, Cliche
Les boisés Jolicoeur a/s Éric Jolicoeur
LLB Gestion
Quirion Rancourt Anette
Rancourt Camil

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.
3. Allocution du président et directeur général
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 24 mai 2022. Le procès-verbal est disponible sur notre site internet au www.gfbeauce-sud.com.
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale spéciale tenue le 24 mai 2022. Le procès-verbal est disponible sur notre site internet au www.gfbeauce-sud.com.
6. Présentation du rapport d'activités.
7. Présentation des états financiers vérifiés de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.
8. Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2023.
9. Ratification de tous les actes posés par les administrateurs en 2022.
10. Élection des administrateurs
11. Période de questions.
12. Clôture de l'assemblée.

Ouverture :

À 19h09 et après constatation du quorum, M. Éric Jolicoeur, président déclare l'assemblée ouverte.

Résolution I

Proposé : Michel Nadeau
Appuyé : Michel Thibodeau
Adopté unanimement

D'adopter l'avis de convocation et l'ordre du jour.

Résolution II

Proposé : Gilles Godbout
Appuyé : Louis Maheux
Adopté unanimement

De ne pas lire le procès-verbal de la dernière assemblée générale étant donné qu'il était disponible sur le site internet du Groupement Forestier.

Résolution III

Proposé : Gaston Champagne
Appuyé : Gaston Cantin
Adopté unanimement

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 mai 2022.

Résolution IV

Proposé : Francis Gilbert
Appuyé : Louis Maheux
Adopté unanimement

De ne pas lire le procès-verbal de la dernière assemblée générale spéciale étant donné qu'il était disponible sur le site internet du Groupement Forestier.

Résolution V

Proposé : Louis Maheux
Appuyé : Gaston Cantin
Adopté unanimement

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 24 mai 2022.

Résolution VI

Proposé : Michel Thibodeau
Appuyé : Marie-Louis Nadeau
Adopté unanimement

De nommer la firme comptable Blanchette-Vachon pour la préparation des états financiers audités au 31 décembre 2023.

Résolution VII

Proposé : Marie-Louis Nadeau
Appuyé : Michel Thibodeau
Adopté unanimement

De ratifier tous les actes posés par le conseil d'administration au cours de l'année 2022.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Résolution VIII

Proposé : Michel Nadeau
Appuyé : Gaston Cantin

De nommer Mario Roy à titre de président des élections.

Résolution IX

Proposé : Michel Nadeau
Appuyé : Gaston Champagne

De nommer Samuel Poulin à titre de secrétaire d'élections.

Résolution X

Proposé : Louis Maheux
Appuyé : Jean Perron

De nommer Marie-Hélène Galibois et Paule Létourneau à titre de scrutateurs.

Résolution XI

Proposé : Gilles Godbout
Appuyé : Gilles Grondin

D'ouvrir les mises en nomination.

Résolution XII

Proposé : Daniel Mercier
Appuyé : Pierre Giraud

De nommer Luc Poulin au siège #6 pour le territoire de l'agence chaudière. M. Poulin accepte la mise en candidature et comme il n'y en a pas d'autres il est déclaré élu.

Résolution XIII

Proposé : Michel Thibodeau

Appuyé : Michel Nadeau

De clore la période d'élections

Résolution XIV

Proposé : Michel Thibodeau

Appuyé : Robert Poulin

De clore l'assemblée générale. Il est 20h40.

Notes relatives à l'assemblée

À la suite de la présentation des états financiers de l'année 2022, quelqu'un dans la salle demande d'adopter les états financiers. Mario Roy répond en disant que les états financiers ayant été adoptés en conseil d'administration, ils ne sont plus modifiables. Il sont donc seulement présentés à l'assemblée.

M. Robert Poulin demande quelle est la valeur comptable des actions du groupement forestier. Gilbert Plante, trésorier, explique à l'aide du cahier de l'assemblée la valeur des 5 dernières années. La valeur est de 253.02\$ au 31 décembre 2022.

M. Marie-Louis Nadeau demande s'il est possible de pouvoir bénéficier des ententes de marché avec les usines de transformation. M. Éric Jolicoeur, président, dit que ce service existe au groupement forestier et que les propriétaires peuvent en faire appel. Cependant, la qualité du bois doit être excellente étant donné que le groupement forestier ne possède pas la ressource à l'interne pour vérifier les empilements du bois fait par les propriétaires eux-mêmes.

Samuel Poulin, secrétaire

Éric Jolicoeur, président

Date